



VILLE DE
CHARLEMAGNE

AVIS PUBLIC
Dépôt du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal
de la Ville de Charlemagne pour l'année 2021

Prenez avis que l'article 319 de la Loi sur les cités et ville prévoit que le Conseil de ville établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Qu'à la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Charlemagne tenue le 1^{er} décembre 2020, il fut adopté le calendrier des séances ordinaires du Conseil de ville pour l'année 2021.

Que l'article 320 de la loi sur les cités et les villes prévoit que le greffier doit donner un avis public du contenu du calendrier.

La Ville de Charlemagne présente le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2021.

Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu à l'hôtel de ville de Charlemagne situé au 84, rue du Sacré-Cœur

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à 19h00

Dates :	19 janvier 2021	6 juillet 2021
	2 février 2021	3 août 2021
	2 mars 2021	7 septembre 2021
	6 avril 2021	5 octobre 2021
	4 mai 2021	2 novembre 2021
	1 juin 2021	7 décembre 2021

Donné à Charlemagne
le 8 décembre 2020

Olivier Goyet
Direction générale/greffe par intérim

84, rue du Sacré-Coeur
Charlemagne, (Qc)
J5Z 1W8

ville.charlemagne.qc.ca

Téléphone
(450) 581-2541

Télécopieur
(450) 581-0597